

LES VISITES DU STADE DE FRANCE®

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2008-2009

La confirmation de la réservation par le client implique son adhésion, sans réserve, aux présentes conditions générales de vente. Groupes : les tarifs groupe sont en euros T.T.C. et sont applicables aux groupes de 20 personnes payantes minimum.

1 - Réservation groupe

Toute réservation de groupe précise obligatoirement le nombre de visiteurs et la date de visite. Les réservations de visites groupe sont acceptées dans la limite des places disponibles.

Une réservation n'est ferme et définitive qu'à réception par le service Réservation Groupe du Stade de France, par fax ou par courrier, de la fiche de réservation, dûment remplie et signée avec mention "bon pour accord" et le cachet de la société et d'un chèques d'arrhes d'un montant de 100 €.

Toute fiche de réservation non renvoyée 15 jours avant la date de visite prévue sera considérée comme annulée.

2 - Horaires de visite

Le client doit se présenter au jour et à l'heure mentionnée sur la fiche de réservation. Tout retard de plus de 30 minutes sur l'horaire prévu pourra entraîner l'annulation de la visite (Cf. art.4). En deçà, la visite sera réduite à hauteur du retard.

3 - Taille du groupe

Toute réservation de groupe précise obligatoirement le nombre de visiteurs. Un guide ne peut prendre en charge qu'une trentaine de participants. Par conséquent, pour un groupe de 60 personnes, nous affectons 2 guides et constituons deux groupes de

visite, pour un groupe de 100 personnes, nous affectons 3 guides et constituons 3 groupes de visite, etc. Les départs se font de façon échelonnée à environ 5 min. d'intervalle.

En cas de désistement d'un ou plusieurs participants moins de 8 jours avant la visite, il sera facturé au client le nombre de participants figurant sur la fiche de réservation.

Le jour de la visite, si le nombre de visiteurs est plus important que celui annoncé sur la confirmation de réservation, nous ne pouvons garantir le départ de l'ensemble des participants. Tout participant supplémentaire accepté fera l'objet d'une facturation complémentaire.

4 - Annulation par le client

Toute annulation de groupe fera l'objet d'une facturation dans les conditions suivantes :

- moins de 7 jours avant la date prévue : facturation à 50 %.
- moins de 48 heures avant la date prévue : facturation à 100 %.

5 - Annulation par le Consortium Stade de France

Le Consortium Stade de France peut être contraint d'annuler la visite en raison de la priorité accordée dans le contrat de concession du Stade de France aux manifestations sportives et culturelles (y compris les périodes de mise à disposition du Stade aux organisateurs), pour des motifs d'exploitation et/ou de sécurité. Le client sera remboursé par le Consortium Stade de France des éventuelles sommes versées à titre d'arrhes. Le client reconnaît avoir été informé de ce risque d'annulation et renonce à toute action en attribution de dommages-intérêts pour ce motif.

6 - Modalités de paiement

Le solde de la visite doit être réglé aux caisses le jour de la visite. Dans le cas d'un règlement administratif ou sur facture, le client remet à son arrivée sur le site l'engagement de son administration ou de sa société à s'acquitter du montant de la visite. Le client devra en informer le Consortium Stade de France lors de sa réservation et en avoir eu l'accord préalable. La visite est payable à réception de facture.

7 - Assurance

Le Consortium Stade de France décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature qu'ils soient et, en particulier, incendie et/ou vol, susceptibles d'atteindre les effets, objets ou matériels apportés par les visiteurs.

Le groupe est responsable de tout dommage, direct ou indirect, que l'un de ses membres pourrait causer à l'occasion de sa présence dans le Stade. Toute personne visitant le Stade de France s'engage à respecter le règlement intérieur du Stade, affiché à l'entrée.

8 - Réclamations

Toute contestation, réclamation, demande de remboursement éventuelle ne saura être prise en considération que si elle est formulée par écrit et adressée au Consortium Stade de France dans un délai de 6 jours maximum après la visite.

9 - Litiges

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. Tout litige qui n'aura pu être réglé à l'amiable relèvera des tribunaux de Seine-Saint-Denis.

TOURS STADE DE FRANCE® TERMS AND CONDITIONS OF SALE 2008-2009

By confirming a reservation, the customer is deemed to accept, without reserve, the present Terms and Conditions of Sale. Groups: group rates are shown in Euros inclusive of taxes and apply to groups of 20 paying persons or over.

1 - Group reservation

Any group reservation shall imperatively specify the number of visitors and the date of the tour. Group tour reservations are accepted subject to availability. A reservation shall only be deemed firm and definite upon receipt, via fax or post, by the Group Reservation department at Stade de France, of the duly signed and completed reservation form, also bearing the written words "signed, sealed and accepted" and the company seal, and of a deposit cheque for the amount of €100.

Any reservation form received any later than 15 days prior to the planned tour date shall be deemed null and void.

2 - Tour times

Customers shall arrive at the date and time shown on the reservation form. Any delay exceeding 30 minutes may lead to the tour being cancelled (see art. 4). For shorter delays, tour duration will be curtailed by an amount equivalent to the delay.

3 - Group size

Any group reservation shall imperatively specify the number of visitors. A single guide may only take charge of groups of up to 30. Therefore, for a group of 60, Stade de France shall assign 2 guides and form 2 tour groups, for a group of 100, Stade de France shall assign 3 guides and form 3 tour groups, and so on.

Departures shall be staggered by approximately 5-minute intervals. In the event that one or more tour participant(s) should cancel their attendance within 8 days of the tour date, the customer shall be billed according to the number of participants shown on the reservation form. In the event that more participants should arrive than were shown on the reservation confirmation, the Stade de France Consortium shall not guarantee that all participants present may be accepted on the tour. Any additional participant accepted on the tour shall be billed by means of an additional invoice.

4 - Customer-requested cancellation

Any group cancellation shall be subject to the following terms:

- Less than 7 days prior to the planned date: 50% of the invoice amount shall be charged,
- Less than 48 hours prior to the planned date: 100% of the invoice amount shall be charged.

5 - Cancellation by the Stade de France Consortium

The Stade de France Consortium may be forced to cancel any tour for reasons of priorities existing with respect to concession contracts which Stade de France has entered into with sports and cultural events organisers (including set up and wrap up periods), for operational reasons, or for security reasons. In any such event, the Stade de France Consortium shall reimburse the customer the full amount of any deposit paid. The customer acknowledges having been advised of such possible cancellations, and relinquishes any form of legal action to seek redress or compensation for such a motive.

6 - Payment terms

The balance owing for the tour shall be paid at the ticketing desk on the day of the tour. In cases of administrative or invoiced payments, the customer shall, upon arrival, provide a written commitment on behalf of his administration or company to pay the amount due for the tour. This payment method is subject to the customer informing the Stade de France Consortium at the time of reservation, and obtaining prior approval. Payment for the tour shall be due upon receipt of the invoice.

7 - Insurance

The Stade de France Consortium accepts no responsibility for damages of any kind whatsoever, in particular fire and/or theft, liable to affect any personal effects, objects or materials brought on the site by visitors. The group shall be responsible for any damage, whether directly or indirectly caused, which any of the group participants may occasion during his or her presence inside stadium premises. Any person visiting the Stade de France pledges to abide by the bylaws, displayed at the entrance.

8 - Complaints

Any protest, complaint or potential reimbursement claim shall only be given consideration if it is made in writing and sent to the Stade de France Consortium within 6 days following the tour.

9 - Disputes

The present Terms and Conditions of Sale are subject to French law. In the absence of any amiable settlement, any dispute shall be under the jurisdiction of the Courts of Seine-Saint-Denis.

STADEFRANCE®